

N° 7171¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

**portant fixation des conditions et modalités d'un compte
épargne-temps dans la Fonction publique et modification :**

1° du Code du travail ; et

**2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général
des fonctionnaires de l'Etat**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(24.7.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 17 juillet 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant fixation des conditions et modalités d'un compte
épargne-temps dans la Fonction publique et modification :**

1° du Code du travail ; et

**2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général
des fonctionnaires de l'Etat**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 juillet 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances du 15 décembre 2017 et des 29 mai et 3 juillet 2018 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 24 juillet 2018.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,
Georges WIVENES

